

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

À l'inverse du groupe POP, qui soutient la création d'une commission intercommunale du bout des lèvres, le groupe socialiste du Locle accueille très favorablement la création de la commission intercommunale. Cette commission sera chargée d'élaborer une convention de fusion entre Le Locle et les Brenets d'ici 2019.

Notre groupe constate que le Conseil communal loclois manifeste également peu d'élan, puisqu'il écrit en première page du rapport de ce soir que la création de cette commission est « un pas supplémentaire dans l'étude des possibilités de rapprochement »... des mots à tout le moins peu enthousiastes !

Pour le groupe socialiste loclois, la création de cette commission intercommunale est la suite logique de la consultation populaire très positive concernant le rapprochement entre les deux communes. Rappelons-le, le taux de participation élevé, tant aux Brenets qu'au Locle indiquait que les personnes sondées étaient favorables à l'étude. Il s'agit donc d'une suite du processus.

Les Conseils communaux des deux communes suivent l'exemple Milvignes quant au processus, processus qui associe les législatifs et les sociétés locales. Le groupe socialiste souscrit à cette manière de faire.

Le travail de la Commission intercommunale va donc commencer et durer jusqu'à fin 2019. Tous les aspects seront abordés : budget, sociétés locales, tourisme, énergie, etc. Avec, à la clef, une convention de fusion !

Il est prévu de réunir la commission intercommunale au minimum deux fois par année. C'est un minimum pour nous, car si nous voulons aboutir, il faudra mettre les bouchées doubles !

Au final, le groupe socialiste réitère son enthousiasme pour la création de cette commission.

Deux questions :

1. Pourquoi les deux législatifs ne siègent-ils pas ensemble ce soir ?
2. Qui représentera le Conseil communal, sachant que deux Conseillers par commune formeront le comité de fusion ?

Nous remercions le Conseil communal de ses réponses.

Corine Bolay Mercier